

Ne pas lâcher, JAMAIS!

Page 3



ACCIDENTÉ DU TRAVAIL
CONGÉDIÉ PAR
CASCADES

ATTEINTE
À

DISCRIMINATION

LA

ENVERS

LES

PERSONNE
5 ANS

ACCIDENTÉS
5 ANS

Madame la marquise...

Qui ne se souvient de cette chanson de Ray-Ventura et ses Collégiens, dans laquelle on répétait sans cesse à Madame la marquise que tout allait bien, alors même que son château était en flammes, que sa jument préférée avait été transformée en spare ribs géants et que le feu achevait de ravager ses propriétés.

Le Québec compte trop de marquises.

Mais du nombre, Pierre Bourque et Jean Rochon se détachent vraiment du lot. De toute évidence, ils constituent les prototypes se rapprochant le plus de cette espèce en pleine dégénérescence que le vent de la Révolution française a balayée comme des fétus de paille. Pour avoir trop abusé de la patience du peuple, les jabots, les dentelles et les ganses se sont retrouvés dans le ruisseau de l'histoire. Peu ont pleuré sur leur sort.

Montréal est enterrée de neige depuis des semaines — et les cols bleus ne sont même pas en grève; les rues sont défoncées comme des damiers chinois; les géraniums manquent d'eau et pourtant, que répond le maire Bourque quand on lui demande comment ça va?

— *Tout va très bien à Montréal.*

C'est le bordel à l'Hôtel de Ville; Vision Montréal est devenu un navire déserté, qui prend l'eau de toutes parts; le maire sème derrière lui des sourires entendus, qui masquent difficilement une envie irrépressible de s'éclater d'un fou rire. Qu'en pense-t-il, monsieur le maire?

— *Tout va très bien à Vision Montréal.*

Le réseau de la santé est viré sens dessus dessous;

des milliers d'emplois sont *scrapés* par un gouvernement qui a pourtant signé en grandes pompes la Charte de l'emploi au dernier Sommet; on ferme des hôpitaux comme on fermait dans le temps des tavernes; les urgences n'ont jamais été aussi encombrées. Quand on lui demande comment ça va, le ministre Rochon répond:

— *Tout va très bien dans ma réforme.*

3000 lits seront coupés en santé mentale, sans que

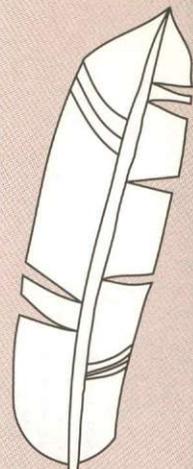
les ressources ne soient réinvesties dans le soutien aux bénéficiaires; les transplantations pulmonaires seront faites à Québec par des chirurgiens de l'Ontario; en 1998, 1,4 milliards de dollars auront été râpés des budgets de la santé depuis l'arrivée du bon docteur technocrate. Que pense-t-il de tout cela, le bon docteur?

— *Tout va très bien dans ma réforme.*

Dans certains centres d'accueil privés, il y a aujourd'hui moins de personnel que n'en assuraient les services essentiels au moment de la grève décrétee illégale de 1989; faute de personnel en nombre adéquat, des enfants considérés en situation de danger par la DPJ ne peuvent être pris en charge avant un délai allant parfois jusqu'à un an; sentant l'improvisation à plein nez et lancée sur les chapeaux de roue, l'assurance-médicaments a jeté dans l'angoisse des milliers de citoyens parmi les plus fragiles. Pendant que tout le monde broie du noir, le ministre maintient le cap sur le rose.

— *Tout va très bien dans ma réforme.*

Pendant que Rome brûlait sous ses yeux dans un incendie allumé par ses bons soins, Neron, marquise en chef du temps, jouait de la lyre...



Michel Rioux

BILLET

nouvelles CSN
est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 23,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Conception graphique
Jean Gladu

Mise en page informatique
Jean Gladu
Jean-Pierre Paré

Rédaction
Michel Crête
Louis-Serge Houle
Henri Jalbert
Thérèse Jean
Marc Laforge
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux
Claude St-Georges

Photographes
Alain Chagnon
Jeannot Lévesque

Caricaturiste
Boris

Impression
Les syndiqués CSN de
L'Imprimerie L'Éclaireur
de Beauceville.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus:
(514) 598-2233
1601 de Lorimier, Montréal, Qc H2K 4M5

Les syndicats ont l'autorisation
(et notre encouragement)
de reproduire le contenu de
nouvelles CSN dans leur journal.

Ne pas lâcher,

JAMAIS!

Paul-Yvon Cloutier, accidenté du travail, a la rage de travailler. Il le rappelle à tout le monde, inlassablement, depuis trois ans.

Lucie Laurin

«La meilleure façon de tuer un homme, c'est de le payer à ne rien faire», disait Félix Leclerc. Oui mais Paul-Yvon Cloutier, lui, n'a pas du tout envie de mourir.

C'est en 1977, à l'âge de 36 ans, que Paul-Yvon Cloutier, travailleur chez Cascades à Jonquière, s'est disloqué l'épaule gauche en prenant son élan pour passer une chaîne d'une cinquantaine de livres autour d'une pile de cartons à ramasser. Après trois opérations, il s'est retrouvé avec quatre vis lui tenant lieu d'épaule et un bras invalide. La CSST a reconnu sa lésion et lui a accordé une rente pour incapacité: 1200 \$ par mois, qui lui sera versée jusqu'à l'âge de 65 ans.

Ses trois années d'arrêt de travail, Paul-Yvon Cloutier, qui est tout sauf douillet, les a passées à se masser le poignet pour essayer d'endormir la douleur, sans jamais s'en plaindre, toutefois. Ce qui lui pesait le plus, c'était de ne pas travailler.

En 1980, il a repris le travail chez Cascades comme magasinier, avec un support sous son bras invalide. Il a ensuite été gardien de barrière, puis concierge. «*Ma job, je la faisais, dit-il. J'avais développé des trucs avec mon bras. Les planchers, tu aurais pu manger dessus.*»

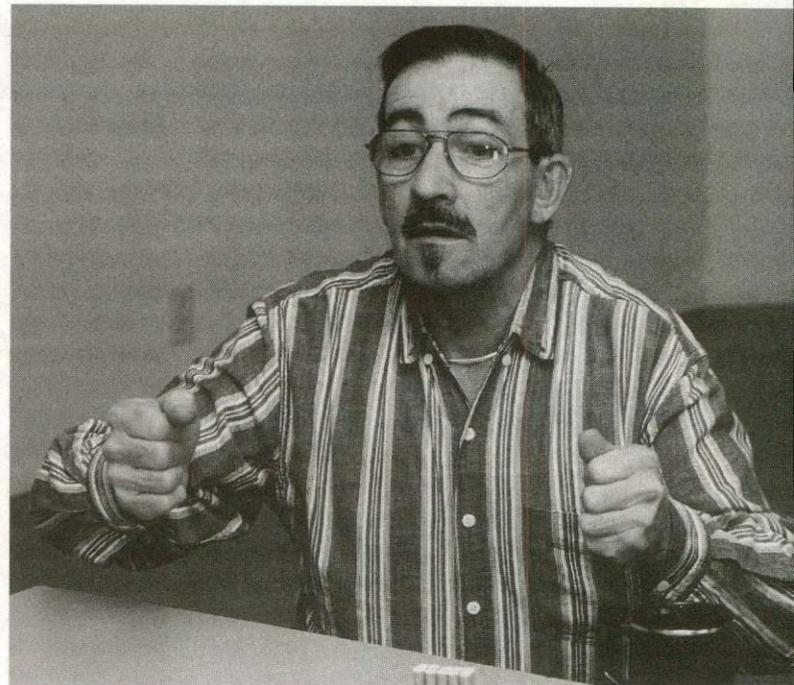
Paul-Yvon Cloutier est du type employé zélé. Jamais un jour, jamais une heure d'absence! Quand sa lésion le faisait trop souffrir, il prenait du Tylénol et n'en parlait à personne. Il s'est inscrit, à ses frais, à un cours d'énergie-réflexologie, grâce auquel il a appris à contrôler sa douleur par des massages, ce qui a permis à son bras de retrouver une partie de sa mobilité.

L'ancienne et la nouvelle loi

Tout allait pour le mieux jusqu'à ce que les frères Lemaire, qui s'étaient portés acquéreurs de la papetière en 1984, décident de fermer la section du papier kraft et de réaménager l'usine. En novembre 1991, 125 travailleurs étaient mis à pied; Paul-Yvon Cloutier, 17 ans d'ancienneté, était du nombre, tout comme deux de ses compagnons gravement accidentés.

Quelques mois plus tard, l'employeur rappelait une trentaine d'employés. Malgré leur ancienneté, les trois accidentés n'étaient pas sur la liste. On leur avait plutôt préparé une lettre les avisant que la compagnie a «*besoin de personnes sur la liste de relève aptes à accomplir des fonctions que (votre) condition physique actuelle ne (vous) permet pas.*»

Restait aux accidentés un recours en vertu de l'article 32



Paul-Yvon Cloutier

de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, qui interdit le congédiement pour lésion professionnelle. Ce recours permit à l'une des trois victimes de recouvrer son emploi tandis que la deuxième, qui avait ouvert une petite entreprise, renonça à s'en prévaloir. «*Mais pour*

Paul-Yvon, on a été déboutés par le Bureau de révision et par la CALP, parce que la lésion s'était produite sous l'ancienne loi, et que depuis l'adoption de la nouvelle loi et de son article 32, en 1985, Paul-Yvon a un dossier absolument vierge: il n'a jamais manqué une heure de travail et n'a jamais rien réclamé à la CSST qui pourrait suggérer une rechute ou une aggravation de sa lésion», explique Ernest Langlois, vice-président du syndicat.

Rien n'arrête Paul-Yvon Cloutier

Paul-Yvon Cloutier s'est donc fait avoir à l'os par le système. Il ne voulait tellement pas en profiter, il a toujours à ce point compté sur lui-même au lieu de réclamer de l'aide, qu'il a été écarté du système pour cause de non réclamation!

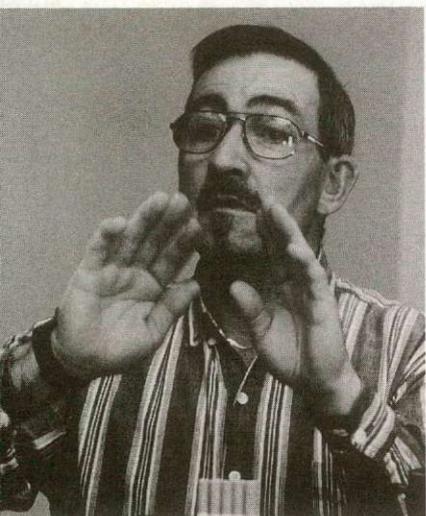
Mais il n'est pas homme à se laisser arrêter. Déjà, peu de



Paul-Yvon Cloutier affiche sa révolte et sa résistance partout où il va.

temps après son accident, il avait bêché un jardin avec son bras valide et cultivé des fleurs pour distribuer à tout un chacun. *«Je me sens inutile à ne rien faire. Je n'aime pas regarder la TV»*, dit-il.

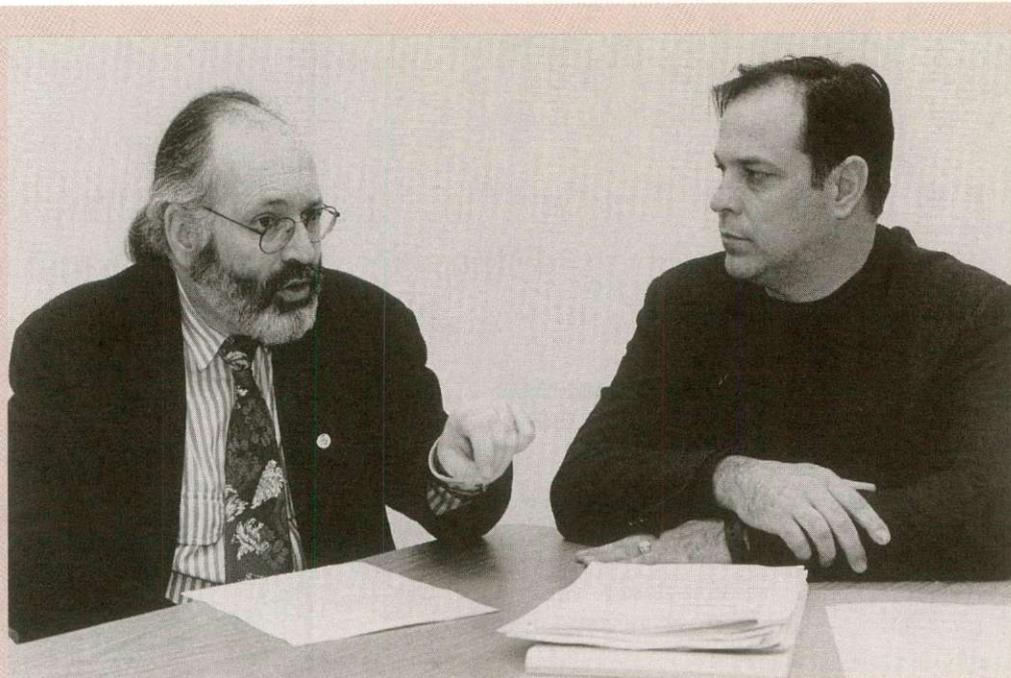
La décision finale de la CALP en 1994 ne l'a pas arrêté non plus, ni, d'ailleurs, la maladie de sa femme et celle de sa fille, ni la mise à pied de son fils en même temps que la sienne. Paul-Yvon Cloutier n'a jamais accepté d'être mis au rancart, d'autant plus que d'après son médecin traitant, il peut accomplir toutes les tâches dans l'usine, sauf cinquième main sur la machine à papier: *«Je veux travailler*, dit-il. *Ça n'a pas de bon sens qu'on puisse se débarrasser d'un employé parce qu'il a eu un accident!»*



Paul-Yvon Cloutier n'a pas perdu que son travail. Chaque année qui passe représente une année de moins de salaire et de contribution au fonds de pension. S'il atteignait l'âge de 65 ans sans avoir été réintégré, c'est plus de 900 000 \$ qu'il aurait perdu au total!

Alors, il a décidé de se faire voir. Chaque belle journée que le bon Dieu amène trouve Paul-Yvon Cloutier à l'entrée du chemin qui mène à l'usine, à côté de sa pancarte et de sa camionnette sur laquelle on peut lire, en beau lettrage, qu'il est un accidenté congédié par Cascades.

Ça dérange, c'est sûr. Et ça dérangera tant que Paul-Yvon Cloutier n'aura pas eu gain de cause. Après tout, il n'a que 56 ans!



Un cas classique

Le vice-président de la CSN Marc Laviolette et le président de la FTPE, Sylvain Parent, ont exprimé leur appui à Paul-Yvon Cloutier.

— Le cas de Paul-Yvon Cloutier, c'est le cas classique de l'employeur qui flushe un accidenté pour des raisons administratives, dit Marc Laviolette. Ces gens-là se retrouvent souvent seuls et on finit par les oublier. Il y a eu tellement de campagnes pour les faire passer pour des fraudeurs! Mais ce travailleur-là, en tout cas, personne ne peut l'accuser de ne pas vouloir travailler!

Il n'y a rien de pire que d'être inactif quand on se sent capable de travailler, même si on est payé. On se sent inutile, on est atteint dans son estime de soi. Chez nous, à Expro, on avait négocié des clauses blindées pour indemniser les accidentés. Sauf que même s'ils étaient bien payés, après deux ans chez eux à ne rien faire, les accidentés devenaient fous, ils déprimaient. Alors, on a négocié leur réintégration. Et on a constaté que dès qu'ils étaient de retour au travail, leur santé mentale s'améliorait.

— On a un gros travail de sensibilisation à faire auprès de tout le monde, y compris nos membres, dit Sylvain Parent. La preuve: lors du congrès de la fédération, en décembre 1996, nous avons présenté le vidéo de l'émission *Enjeux* du 28 octobre 1996 sur l'expertise médicale. Ça a eu un effet boeuf: les participants étaient étonnés, scandalisés, révoltés.

— C'est certain qu'il y a des débats à faire dans les syndicats sur la réintégration des accidentés, reprend Marc Laviolette. Mais ça ne doit pas se faire sur la tête d'une personne: il faut en faire une cause collective.

En plus, on a une revendication importante sur la tarification de la CSST. On s'est longtemps demandé pourquoi les employeurs ne se prévalaient pas davantage des subventions prévues par la loi pour adapter les postes de travail afin de réintégrer les accidentés qui ont une atteinte permanente. C'est quand on a examiné la tarification de la CSST qu'on a tout compris: l'employeur qui recourt à une subvention est pénalisé ensuite; il voit sa facture augmenter! Il faut faire changer ça et obtenir une tarification qui incite les employeurs à modifier le poste des travailleurs qui ont subi une atteinte permanente.

«Un cadeau au patronat»

— Roger Valois

Michel Crête

Le vice-président de la CSN, Roger Valois, est catégorique: le ministre du Travail, Matthias Rioux, ne doit pas donner suite à la recommandation du Comité Mireault selon laquelle l'article 45 du Code du travail ne s'appliquerait pas à une simple concession de fonctions de travail.

Les recommandations visant à retirer de l'article 45 l'exception de vente en justice, de permettre l'application de cet article dans le cas d'une entreprise passant de la compétence fédérale à la compétence provinciale, et de reconnaître l'employeur unique ont bien été accueillies par le vice-président de la CSN. Il en va autrement pour celle d'exclure une simple concession de fonctions de travail de la portée de l'article 45. «La recommandation Mireault est un cadeau au patronat! Mireault donne au gouvernement, aux municipalités et au patronat le mode d'emploi pour se débarrasser des syndicats en recourant à la sous-traitance», s'est exclamé Roger Valois en conférence de presse.

1961: l'article 45

L'article 45 a été introduit dans le Code du travail en 1961 pour protéger l'association syndicale, les conventions collectives et les emplois contre tous les changements ou les successions de l'entreprise, à l'exception des ventes en justice. Son sens a été dénaturé par une décision de la Cour suprême du Canada, en 1988. «Non seulement Mireault ne bouche pas le trou créé à l'article 45 par la Cour suprême, a déclaré le vice-président de la CSN, mais il l'agrandit encore plus. Il ouvre toute grande la porte à la désyndicalisation par la sous-traitance. Sa recommandation permet aux employeurs de se débarrasser des accréditations syndicales, des conventions collectives et des employés syndiqués pour toutes

les activités qu'ils peuvent donner à sous-contrat sans transférer l'équipement.»

Imaginons un collègue, un commerce, une entreprise de fabrication, une épicerie, un hôtel, un hôpital, une municipalité, etc. Du jour au lendemain, on décide de donner des fonctions d'entretien ménager, de maintenance ou de réparation à sous-contrat, sans qu'il y ait transfert d'équipement. C'en est fait de l'accréditation syndicale, des conditions de travail et des emplois syndiqués rattachés à ces fonctions.

Le Comité Mireault n'improvise pas. Page 162 du rapport: «Évidemment, nous avons conscience que de retirer complètement tout transfert de fonctions de la portée de l'article 45 va au-delà de ce qu'a décidé la Cour suprême en 1988, en ce qu'on ne pourra plus constater une concession d'entreprise, lorsque la principale ou l'unique caractéristique de ce qui a fait l'objet de concession, n'est, par définition, et non en raison de l'employeur cédant, qu'une fonction ou un ensemble de fonctions.»

L'ordre mondial

Au nom de la compétitivité, de la mondialisation de l'économie et de la transformation du travail, le patronat veut re-

courir librement à la sous-traitance. Les municipalités accepteraient volontiers le transfert de certaines responsabilités gouvernementales, mais à la condition de pouvoir se dégager de leurs responsabilités contractuelles d'employeur. Le Comité Mireault a bien reçu les vœux du premier ministre du Québec, Lucien Bouchard. À l'Assemblée nationale, en septembre 1996, il affirmait: «Tous, donc, ont dû contribuer et vont être mis à contribution, y compris les municipalités qui auront de nouvelles responsabilités mais qui obtiendront en échange de nouveaux leviers pour trouver localement les moyens de les assumer, y compris un cadre réformé de relations de travail municipales, qui pourrait apparaître dans un nouveau chapitre du Code du travail.»

Les emplois syndiqués sont mieux rémunérés. Travailler pour des sous-traitants signifie moins de gains et rapporte moins aux coffres de l'État. Alors, pourquoi cette fameuse recommandation Mireault? En plus d'un cadeau au patronat, il faut voir là une conséquence du libre-échange: la recommandation vise à «harmoniser» notre Code du travail avec les lois du travail en vigueur aux États-Unis, où le taux de syndicalisation est de beaucoup inférieur.

«La lutte pour la restauration de l'article 45 du Code du travail que poursuit la CSN, c'est le combat pour la survie même du syndicalisme au Québec», a conclu Roger Valois.

En février et en mars, la CSN profitera de la tournée sur l'emploi pour mobiliser ses membres sur ce sujet. La centrale demandera également à rencontrer le ministre Rioux.



Roger Valois:

«Une porte ouverte à la désyndicalisation par la sous-traitance.»

Bâtirente et Fondation: une paire hors pair

Henri Jalbert

Les fonds mutuels canadiens, qui recueillent une grande partie de notre épargne collective, boudent le marché québécois des obligations. Pourtant, année après année, Bâtirente, avec son bloc d'obligations québécoises, se compare avec les meilleurs. Et en 1996, Bâtirente coiffe tous les autres fonds au chapitre des obligations. Dans toutes les publications économiques canadiennes made in Toronto, nous sommes en tête. Et maintenant, c'est Fondation qui prend son envol. Et quel envol! Un rendement de 10,86% au cours de sa première année d'existence.

Dans un dossier paru en octobre dernier, *L'Action nationale* rendait publique une recherche exhaustive portant sur 916 fonds mutuels québécois et canadiens. Conclusion stupéfiante: sur 145,9 milliards \$ d'actifs recensés, à peine 5,43% étaient investis dans l'économie québécoise.

Du côté des obligations, le constat était pire encore. Ces mêmes fonds mutuels détenaient seulement 0,4% de leurs obligations en obligations gouvernementales québécoises. Or, les obligations québécoises ont donné un rendement supérieur aux obligations des gouvernements fédéral et ontarien depuis vingt ans.

Le directeur de *L'Action nationale*, Rosaire Morin, avait posé un jugement sévère sur le comportement de certains conseillers financiers qui gèrent notre épargne collective, notre bas de laine: «*Ils se comportent comme de mauvais gestionnaires, en acquérant des obligations gouvernementales dont le rendement est inférieur à celles du Québec.*»

Pendant que l'ensemble des gros fonds mutuels boudaient les obligations québécoises, le pourcentage d'investissements québécois en obligations de Bâtirente variait entre 20% et 48% au cours de l'année 95-96. Et le magazine canadien *McLean's* le classait au premier

rang du rendement sur trois ans et sur cinq ans. Les conseillers financiers qui gèrent notre argent à partir de Toronto auraient-ils des réflexes tribaux? Pourtant, leur travail est d'aller chercher, pour leurs clients, les meilleurs rendements... où qu'ils soient.

L'homme des placements

Carmand Normand, le président de la société Addenda Capital* de Montréal, assure la gestion quotidienne de portefeuilles de plus de 1 milliard de dollars qui lui sont confiés par divers régimes complémentaires de rentes. Il gère aussi une partie importante des actifs de Bâtirente à l'intérieur des para-



Carmand Normand et sa collaboratrice Danielle Lortie.

mètres fixés par le comité national. Depuis huit ans, c'est lui, l'homme des placements.

Comme gestionnaire, il se doit d'aller au-delà des préjugés. Il n'hésite donc pas à acheter des obligations québécoises (gouvernement du Québec, Hydro-Québec, municipalités et commissions scolaires). «*Addenda gère l'argent de personnes en fonction de leur retraite. Il faut donc aller chercher les rendements où ils sont. Les gestionnaires de plusieurs autres fonds mutuels ne devraient pas priver leurs adhérents d'une source de rendement additionnel comme ils l'ont fait au cours des dernières années en négligeant d'acheter des obligations du gouvernement du Québec.*»

Depuis plusieurs années, les rendements de Bâtirente se comparent de façon avantageuse aux meilleurs fonds mutuels québécois et canadiens. Une fois de plus, Bâtirente est cette année en avant du peloton au chapitre des obligations.

Pour l'année financière se terminant le 31 décembre 1996, la section obligations a rapporté 13,00%, comparative-ment à une moyenne de 9,70% pour les fonds recensés par le *Globe & Mail*. Le magazine *Report on Business* le classe troisième «top performer» (tableau 1). Le magazine *McLean's* va plus loin encore, le classant premier du Top Ten des meilleurs «performers» au Canada sur le marché des obligations, devant les plus gros fonds mutuels du «club des milliardaires», tant pour les trois dernières années que pour les cinq dernières (tableau 2).

Un fonds géré par les travailleurs

Bâtirente a été mis sur pied par la CSN en 1987 comme solution pour les groupes de tra-

* Addenda Capital Inc. gère la répartition de l'actif et des obligations de la section diversifiée, de la section obligations et de la section marché monétaire de Bâtirente, ainsi que la partie sécuritaire de Fondation. Les Conseillers financiers du St-Laurent gèrent les portefeuilles d'actions de Bâtirente.

Tableau 1**Canadian Bond Funds • Top Performers**

Rank	Fund Name	Average Return		
		1-year	3-year	5-year
1	Altamira Bond Fund	12.28	9.76	12.39
2	Fonds Optimum Obligation Δ	16.63	10.48	12.26
3	Bâtirente - Section Obligations Δ	15.66	10.74	12.17
4	McLean Budden Pooled Fixed Income	15.79	10.7	12.06
5	Altamira Income Fund	11.58	8.96	11.87

vailleuses et de travailleurs syndiqués encore trop nombreux à ne pas bénéficier d'un accès facile et normal à un régime de retraite.

Dix ans plus tard, Bâtirente gère la partie sécuritaire des placements de Fondation. Bâtirente compte aujourd'hui quelque 17 000 adhérents (dont la très grande majorité se retrouve à l'intérieur de plus de 300 groupes syndiqués) qui y ont accumulé une épargne collective de près de 80 millions \$. Et le contrôle repose largement sur une structure démocratique, les paramètres de la politique de placement étant fixés par un comité national formé majoritairement de représentants des groupes syndiqués. Une preuve que les syndicats peuvent avoir un contrôle complet sur leur fonds de pension tout en ayant la possibilité de choisir eux-mêmes leurs conseillers financiers.

Fondation

Fondation, le fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi, a pour sa part connu un rendement de 10,86% au terme de son premier exercice financier qui se terminait le 31 décembre 1996, ce qui est exceptionnel car la CSN a assumé seule le démarrage de son fonds de travailleurs, alors que la FTQ avait reçu, au départ, une aide financière gouvernementale de 20 000 000 \$, sans compter d'importantes subventions. Ce rendement a permis, le 7 février dernier, de hausser la valeur des actions de Fondation, qui sont passées de 10 \$ l'unité à 10,72 \$.

Fondation commencera à investir au cours de la prochaine année dans des entreprises québécoises. Jusqu'à présent, les revenus de place-

ments du portefeuille d'obligations — à 90% québécoises — ont eu pour effet la création de revenus stables qui ont permis à la fois d'assumer les frais d'exploitation et d'augmenter la valeur des actions.

Bâtirente et Fondation constituent également des outils complémentaires pour la retraite. De plus en plus, les tra-

vailleurs adhèrent à la fois à Bâtirente et à Fondation dans un but de diversification et afin de maximiser les avantages de leur investissement.

Pour sa part, Carmand Normand est formel: «Les travailleuses et les travailleurs membres de la CSN ont toutes les raisons de faire confiance aux instruments financiers mis

in *Report on Business*, février 1997

sur pied par la CSN. Si j'avais un message à leur livrer, ce serait de les utiliser encore davantage. La CSN est allée chercher une structure de gestion de qualité. Ce sont des instruments performants, facilement comparables aux autres fonds sur le marché et qui participent à l'économie québécoise.»

Tableau 2**Canadian Bond****Top 10 3-year annual Compound Return**

Bâtirente-Sec Obligations	9.6%
SSQ-Obligations Canadiennes	9.4
McLean Budden Pooled Fixed Income	9.3
University Avenue Bond Fund	9.24
C. I. Canadian Bond Fund	9.18
Optimum Obligations	9.11
Empire Group Bond Fund	9.1
Dynamic Income Fund	9.09
Bissett Bond Fund	9.04
Green Line Canadian Bond Fund	8.8

Canadian Bond**Top 10 Average 1-5 year annual return**

Bâtirente-Sec Obligations	12.6%
McLean Budden Pooled Fixed Income	12.4
Optimum Obligations	12.24
SSQ-Obligations canadiennes	12.23
Empire Group Bond Fund	11.81
Green Line Canadian Bond Fund	11.79
Altamira Bond Fund	11.6
Bissett Bond Fund	11.51
Phillips, Hager & North Bond Fund	11.45
Desjardins Bond Fund	11.41

in *MacLean's*, 27 janvier 1997

Coordonnées utiles**Pour rejoindre BÂTIRENTE**

Le REER collectif Bâtirente est accessible à tous les membres de la CSN, tant sur une base individuelle qu'à l'intérieur d'un groupe. Pourquoi aller ailleurs si Bâtirente est le meilleur?

Pour toute information, vous pouvez contacter Donald Cyr ou Alain Ayotte au (514) 521-7365 (pour les personnes de la région montréalaise) ou au 1 800 361-8100.

Pour rejoindre FONDATION

Fondation est un outil de développement qui interviendra progressivement en faveur des coopératives, des entreprises où on favorise la gestion participative et celles qui sont respectueuses de l'environnement. Les actions de Fondation offrent les déductions habituellement associées aux REER, en plus de permettre de bénéficier de crédits d'impôt représentant 30% de l'investissement, jusqu'à un maximum de 3 500 \$ par année.

Vous pouvez rejoindre un préposé de Fondation au (514) 525-5505 (pour les personnes de la région montréalaise) ou au 1 800 253-6665.

Pour rejoindre ADDENDA

Addenda Capital Inc est une société de gestion de portefeuilles, spécialisée plus particulièrement dans la gestion de portefeuilles d'obligations de différents fonds de pension. Addenda Capital a été choisie, compte tenu de sa performance, par plusieurs comités de placement où sont représentés des syndicats affiliés à la CSN.

Pour toute information, vous pouvez contacter Danielle Lortie au (514) 287-7373.

Belle chasse, docteur Rochon!

Deux hôpitaux de plus tombent sous la hache du ministre, dans l'improvisation et la tromperie comme depuis les tout débuts de la réforme.

Louis-Serge Houle

Le 31 janvier 1997 à minuit, le ministre de la Santé et des Services sociaux, le docteur Jean Rochon, a ajouté une nouvelle coche au manche de son instrument de travail préféré, la hache. Ce jour-là, le ministre pouvait prétendre qu'avec la fermeture des hôpitaux montréalais Bellechasse et Reddy Memorial, la première phase de sa réforme était complétée. La réalité, c'est que la métropole venait de voir son réseau de santé amputé de ses sixième et septième hôpitaux, alors que personne n'a encore vu la couleur des réallocations de budgets promises aux CLSC lorsque ces fermetures ont été annoncées.

Ce matin du 31 janvier, l'hôpital Bellechasse, dans le quartier Rosemont, est silencieux comme on ne l'a jamais connu. Dans le vestibule plongé dans la noirceur, quelques employés s'empressent d'accueillir les rares visiteurs qui font leur entrée dans l'établissement. «*Bonjour! Je peux vous aider?*», me demande l'un d'eux en m'apercevant. Dans l'ascenseur qui nous conduit au bureau syndical, il me dit calmement: «*Voilà, c'est terminé*».

Dans les corridors du quatrième étage, seuls les pas des employés qui transportent des boîtes écorchent le silence inhabituel qui y règne.

En revanche, le local exigu qui abrite les bureaux des cinq syndicats de l'hôpital est particulièrement animé. La présidente du syndicat FAS-CSN, Véronika Polliack, répond, entre deux téléphones, aux questions des travailleurs inquiets. «*Dans quelques heures, l'hôpital fermera ses portes et la Régie régionale de Montréal n'a toujours pas confirmé aux employés où ils iront travailler lundi prochain*», laisse-t-elle tomber avec amertume.

L'entente et... la réalité

Négociée en 1995 par le cartel des affaires sociales de la CSN, l'entente sur le remplacement des salariés touchés par des fermetures ou des fusions

d'établissements de santé prévoit que les personnes qui détiennent la sécurité d'emploi sont réaffectées dans un autre établissement.

Mais, de la même façon que l'ensemble de la réforme du ministre Rochon, le remplacement des «sécuritaires d'emploi», comme on les appelle, s'est effectué sous le signe de l'improvisation. Les salariés devaient choisir, en fonction de leur ancienneté, un poste vacant dans un CLSC ou un centre d'accueil de leur région, par exemple. Cependant, en raison des compressions budgétaires exercées partout, peu de ces postes étaient disponibles. Alors, les employés n'ont eu d'autre choix que de déterminer un établissement en particulier qui les inscrira sur une équipe de remplacement pour combler les absences des salariés en vacances ou en congé de maladie. Bref, qui leur donnera un travail auparavant assumé par les salariés occasionnels de la liste de rappel locale.

C'est ce qu'ont fait les travailleuses et les travailleurs de Bellechasse. Pour une, Véronika Polliack, secrétaire de laboratoire depuis 21 ans à cet hôpital, se retrouvera au CLSC Montréal-Nord. À un poste? «*Non, sur l'équipe de remplacement, me dit-elle. Comment aurais-je pu obtenir un poste lorsque la plus ancienne des employées de bureau, avec 31*



La présidente du syndicat Véronika Polliack transmet aux membres les dernières informations disponibles sur leur avenir. Informations peu nombreuses, parce que la confusion qui a marqué la réforme Rochon depuis le début est encore omniprésente.

ans de service, se retrouve aussi sur l'équipe de remplacement d'un autre établissement? Mais au moins, je serai toujours membre d'un syndicat CSN. C'est pour cette raison que j'ai choisi ce CLSC.»

Il y a aussi André, un préposé aux bénéficiaires qui devient auxiliaire familial au CLSC Hochelaga-Maisonneuve. «*On m'a dit qu'il y a des gros canons qui proviennent de ce syndicat, dit-il fièrement en faisant allusion à Gérard Larose et au président de la FAS Louis Roy. J'espère y retrouver le même esprit qui animait Bellechasse. Ici, c'était un petit hôpital, tout le monde se tenait.*»

Maigre consolation

Il s'en trouvera pour dire que les salariés qui détiennent la sécurité d'emploi et qui se retrouvent sur des équipes de remplacement continuent de recevoir leur salaire, qu'ils travaillent ou non. Mais le fait est que ces personnes, pour la très grande majorité, travaillent effectivement. Ce sont ceux de la liste de rappel de l'établissement receveur qui écopent. Ces salariés, compressions obligent, se voient expulsés du réseau, sans égard à leurs années de service.

Pour les employés de Bellechasse, du Reddy Memorial et des cinq autres hôpitaux de Montréal qui ont fermé au

La petite famille de l'hôpital Bellechasse s'est organisé une petite fête d'adieu, pour souligner cette dernière journée d'existence de l'institution rosemontaise. Plusieurs officiers syndicaux sont allés les saluer, dont Louis Roy et Jeff Begley de la FAS, de même que le secrétaire général de la CSN, Pierre Paquette (photo ci-contre).



cours de la dernière année, l'assurance de recevoir leur paye constitue une bien maigre consolation. «Il y a des travailleuses monoparentales qui ne peuvent supporter l'idée de travailler de nuit et qui n'ont pas les moyens de se payer une gardienne toutes les nuits, raconte la présidente du syndicat. Pour elles, l'hôpital Bellechasse, c'était une partie importante de leur vie. Elles sont déchirées.»

Mais tous savent qu'une autre vague de compressions pourrait s'abattre sur le réseau, venant ainsi compromettre toute chance d'obtenir un poste dans leur nouvel établissement.

Sur les 220 membres du syndicat de Bellechasse, il en reste 137 en attente d'un poste sur une équipe de remplacement d'un autre établissement. N'eut été du programme de bonification des mesures d'accessibilité à la retraite offert par la Régie régionale l'an passé, ce nombre serait encore plus élevé.

Émois et bouleversements

L'annonce de la fermeture de Bellechasse et des six autres hôpitaux, il y a plus de 18 mois, a causé un grand émoi chez les employés touchés. «La pression était très forte, il y avait beaucoup d'incertitude, explique Véronika Polliack. Des hôpitaux qui ferment, on n'avait jamais vu ça.»

Un employé a subi un arrêt cardiaque. D'autres ont démissionné ou commencé à prendre des médicaments, des antidépresseurs. Devant cette situation, l'exécutif du syndicat, en collaboration avec le Conseil central de Montréal et la CSN, a mis sur pied des sessions à l'intention des membres pour les aider à traverser ces événements bouleversants. «Jusqu'en septembre, ils étaient encore nombreux à refuser de croire que l'hôpital fermerait ses portes», raconte la présidente du syndicat.

Deux travailleuses sociales ont rencontré, dans le cadre de conférences et d'ateliers, tous les travailleurs et les travailleuses qui le désiraient. Les thèmes abordés variaient de l'adaptation à un nouveau milieu de travail, la confiance, les compétences, etc. «L'expérience a eu un effet très bénéfique sur tout le monde», dit Véronika Polliack.

Mais, par expérience, les salariés de Bellechasse, comme tous les autres dans le réseau, savent aussi qu'à Québec, le ministre Rochon et ses semblables du Conseil des ministres font peu de cas des besoins de la population en matière de santé et de services sociaux. Aussi ne seraient-ils pas étonnés d'avoir à revivre tous ces chambardements à nouveau.

La «logique» des technocrates

Parfois, les décisions des technocrates sont difficiles à suivre. À Montréal, récemment, quatre hôpitaux se sont vu imposer des amendes pour avoir gardé des patients pendant plus de 48 heures à l'urgence. Il s'agit de Notre-Dame, Maisonneuve-Rosemont, Sacré-Coeur et l'Institut de cardiologie.

Nos décideurs à Québec et à la Régie régionale de Montréal mettent sur le compte d'une mauvaise gestion cette situation devenue presque coutumière depuis la fermeture de sept salles d'urgence de la Métropole. Vous suivez? Si les corridors attendant aux salles d'urgence sont bondés, si les listes d'attente pour des traitements ou des opérations s'allongent, si la qualité des soins s'est dégradée, il faut s'en prendre à la façon de gérer les hôpitaux qui demeurent ouverts.

Pour remédier à cette situation, la Régie régionale a décidé de sabrer dans les budgets de ces établissements. Y a-t-il quelqu'un qui croit sincèrement que cette mesure améliorera la situation?

Selon les syndicats de Notre-Dame et de Maisonneuve-Rosemont, «cette situation était parfaitement prévisible du fait de la perte de près de 1200 lits à la suite des fermetures d'hôpitaux», ont-ils déclaré par voie de communiqué de presse. À Notre-Dame, il y a ouverture de 1000 nouveaux dossiers de patients par semaine, mais plus de 400 lits y ont été fermés au cours des dernières années. À Maisonneuve-Rosemont, tous les lits sont occupés, y compris ceux réservés aux patients qui sortent des soins intensifs. Résultat: il y a re-foulement; soit que le nombre de patients gardés à l'urgence dépasse la capacité d'accueil de ce service, soit que le temps passé à l'urgence excède le maximum de 48 heures, norme fixée par le ministère.

Voilà pour la logique!

L'heure est à la vigilance

Claude Saint-Georges

Le débat entourant l'économie sociale provoque des discussions passionnées. D'aucuns expriment leur scepticisme, voire leur opposition, tandis que d'autres, prenant le «risque de l'espoir», voient dans l'économie sociale un important levier pour mettre en oeuvre une autre conception du développement et de l'économie.

La Coalition Solidarité Santé organisait, le mercredi 5 février, une table ronde sur l'impact de la mise en oeuvre de projets relevant de l'économie sociale dans le secteur de la santé et des services sociaux. Les points de vue ne se sont sans doute pas réconciliés, mais il est apparu des convergences...



Lorraine Guay

Lorraine Guay, une des signataires du rapport «*Entre l'espoir et le doute*»*, soutient qu'il faut d'abord préciser les balises de l'économie sociale: «*C'est clair que l'économie sociale doit se développer dans l'espace qui n'est pas occupé par le secteur public. Les lignes de démarcation doivent être découpées de façon très nette. D'aucune façon l'économie sociale ne doit avoir pour effet de substituer ou de déplacer de la main-d'oeuvre du secteur public.*»

Il est temps, dit-elle, «*de s'appliquer à définir rigoureusement l'interface entre le secteur public et celui de l'économie sociale. Et cette complémentarité devra être planifiée avec les acteurs impliqués, et particulièrement les syndicats du secteur public.*»

Éviter les dérives

Les participants à la table

ronde ont convenu d'emblée que l'économie sociale ne peut se construire sur l'affaiblissement des services publics et le désengagement de l'État. La vigilance, le suivi rigoureux et la poursuite des échanges entre les organismes communautaires et les syndicats sont particulièrement importants si l'on veut éviter les dérives qui nous guettent.

Et la plus menaçante de ces dérives, c'est la tentation du gouvernement de se servir des projets d'économie sociale pour atrophier les services de santé et de faire de l'économie sociale un bassin d'emploi faiblement rémunéré pour les assistés sociaux.



Myreille Audet

Pour Myreille Audet, co-auteure d'une analyse critique de l'économie sociale, l'intention gouvernementale est très apparente. «*L'État est en train de défaire et d'aplanir nos acquis collectifs dans la santé et les*

services sociaux ». Elle pense qu'on élève au niveau du mythe le potentiel de création d'emplois dans l'économie sociale. Surtout lorsque l'on prétend que ces emplois seront durables et de qualité.

«*Les projets qui sont sur la table visent une clientèle en perte d'autonomie. On cible une population qui est hypothéquée, qui a besoin de soins de santé, auxquels elle a droit gratuitement, du moins théorique-*

ment. Pourquoi ne pas se mobiliser pour exiger l'embauche d'auxiliaires familiales dans les CLSC?» soutient Myreille Audet.

Précéder le privé

Nancy Neamtan, présidente du Chantier de l'économie sociale, est convaincue de la nécessité de soutenir l'entrepreneuriat collectif. «*Dans l'état actuel des rapports de force, le secteur privé est en train de prendre des pans entiers des services publics. Si on n'occupe pas le terrain de façon collective, parce qu'on a peur d'être compromis ou de servir de caution à des compressions budgétaires, on verra le privé s'incruster. Les banques et les assureurs privés s'y préparent activement d'ailleurs.*»

Et Nancy Neamtan précise: «*Pour nos projets, nous ne voulons pas recycler l'argent des compressions budgétaires dans les services publics. Les sources de financement que l'on vise, c'est tout l'argent qui est présentement versé par le gouvernement au secteur privé. Il y a des montants énormes là-dedans et on les voit, les gens du privé, comme des goinfres autour de cette assiette au beurre.*»

S'entendre entre nous

— Pierre Paquette

«*Les CLSC ont un rôle à jouer dans les services à domicile, mais ils ne peuvent le faire faute de ressources nécessaires. Donc, il existe un danger que le gouvernement déplace vers l'économie sociale un certain nombre de ses responsabilités qui devraient relever du secteur public. Et il faut tracer une frontière, ce qu'il ne nous appartient pas de faire seuls: il faut que ça se fasse dans un dialogue avec la communauté, les institutions et les travailleurs concernés.*»

«*L'argumentation que nous avons développée, lors du congrès de la CSN, c'est que nous avons intérêt à élaborer les règles du jeu de ce secteur économique plutôt que de se les faire imposer dans le cadre de politiques visant le désengagement de l'État. Je pense que, majoritairement, les gens adhèrent à cette stratégie qui cherche à ce que nous nous entendions avec le secteur communautaire pour établir les possibilités et les limites du développement de l'économie solidaire.*»

— Extrait d'une entrevue à *Nouvelles pratiques sociales*, printemps 1996.

*Rapport du Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale présenté au gouvernement du Québec en mai 1996.

Plus que jamais, ils sont des nôtres!



Lucie Laurin

Depuis le numéro 415 de Nouvelles CSN, début novembre, nous vous avons présenté quelques-uns de ces travailleurs et travailleuses d'origine étrangère qui de plus en plus façonnent la mosaïque de la société québécoise — à Montréal en particulier —, et par conséquent de la CSN aussi.

La session de formation taillée sur mesure pour des immigrants qui militent dans leur syndicat, où nous avons «recruté» les sujets de cette série d'articles qui se termine aujourd'hui, a pris fin par une petite fête intime organisée par le Conseil central du Montréal métropolitain, au cours de laquelle chaque élève a reçu un diplôme. Pendant que s'échangeaient les numéros de téléphone, Nouvelles CSN a recueilli les commentaires des nouveaux «gradués».



**Jacinthe
Valcourt,**

déléguée à la garde-rie Centre Saint-Louis (FAS-CSN), née en Haïti, est au pays depuis 1975. «Je milite depuis longtemps dans mon syndicat, mais auparavant, je n'osais pas solliciter un poste. J'avais peur de ne pas savoir suffisamment de choses; je laissais ça à celles qui sont nées ici. La session m'a donné le goût de m'impliquer davantage. Après quelques cours, je me suis présentée comme déléguée.»



**Jocelyne
Lazare,**

immigrée d'Haïti depuis 1984, préposée aux bénéficiaires à l'hôpital Saint-Charles Borromée et déléguée syndicale (FAS-CSN): «C'est un cours sur mesure pour moi! Les autres viennent toujours vers moi quand ils ont des problèmes. Si je ne suis pas là, ils me réclament. Avec ce que j'ai appris ici, un peu de tout sur chaque chose, je serai plus en mesure de répondre aux demandes.»



**Madge
Pierre,**

née en Haïti, au Québec depuis 1982, préposée aux chambres à l'hôtel Montréal Crescent, secrétaire-trésorière de son syndicat (FC-CSN): «J'avais déjà suivi des sessions destinées à l'exécutif syndical et à la trésorerie. Mais il me manquait des connaissances générales de base sur le mouvement CSN, ses structures, son fonctionnement. Ça m'a ouvert des horizons; avant, je ne m'intéressais qu'à ce qui se passait dans mon syndicat.»



**Marie
Mukankusi,**

venue du Rwanda en 1974, préposée aux mini-bars au Centre Sheraton, secrétaire de son syndicat (FC-CSN): «J'ai appris à me familiariser avec tout le côté social du mouvement CSN, les principes qui sous-tendent ses grandes revendications. C'est important, parce que militer, c'est s'ancrer dans la société, prendre sa place dans les débats. Je suis ouverte à cette dimension; ainsi, j'ai fait connaissance avec les groupes populaires proches de la CSN et ça m'a beaucoup intéressée.»



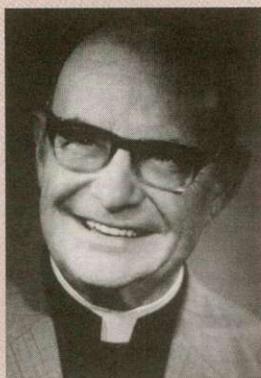
**Manoise
Altéma,**

née en Haïti, au Québec depuis 1984, préposée aux chambres à l'hôtel Maritime, présidente de son syndicat (FC-CSN): «Cette session va changer mes habitudes. On m'a donné une "trousse médicale" qui va me permettre de mieux faire face aux situations difficiles. On était un peu démunis, au syndicat, par le passé, quand notre hôtel a fait faillite et a été vendu. Maintenant, je me promets bien de former mon exécutif et mes membres et de les faire profiter de ce que j'ai acquis.»



**Myra
Matondo
N'defi,**

venu du Zaïre en 1985, président de son syndicat à Freins satisfaits (FM-CSN): «Quand j'ai commencé à l'exécutif de mon syndicat, j'ai passé de mauvais moments parce que je manquais d'expérience. Ce que j'ai acquis ici va m'aider. Dans mon syndicat, il y a beaucoup d'immigrants et nous négocions présentement notre première convention collective. Ça prend quelque chose pour tenir les gens ensemble; c'est ce que la session m'a enseigné.»



BOIS-FRANCS DÉCÈS DE L'ABBÉ GAUTHIER

L'Abbé Joseph Irénée Gauthier, qui fut aumônier du Conseil central de Victoriaville entre 1946 et 1952, est décédé le 3 février à l'âge de 87 ans. Impliqué dans son milieu et hautement préoccupé par la cause ouvrière, l'abbé Gauthier a étudié en syndicalisation et en législation ouvrière à l'Université Laval avant de devenir aumônier du conseil central qui traversa alors une époque marquée de plusieurs conflits, dont la grève du textile. En 1950, année Sainte décrétée par le Vatican, l'abbé Gauthier est délégué par les syndicats de Victoriaville pour les représenter à Rome. Par la suite, il occupa différentes fonctions sacerdotales, puis enseigna la sociologie à l'École technique et de métiers de Victoriaville jusqu'en 1965. Il a pris sa retraite en 1976 après avoir mené une vie active où il a pris fait et cause pour les travailleuses et les travailleurs.

L.-S. H.

ACCÈS-JUSTICE

UNE ASSURANCE FRAIS JURIDIQUES POUR LES MEMBRES DE LA CSN

Dans une société démocratique, un des premiers principes veut que tous les citoyens aient un poids égal face à la justice. Mais si les lois sont censées être les mêmes pour tous, les moyens de les faire appliquer varient beaucoup selon les revenus des gens.

L'État a admis cela lorsqu'il a créé notre système d'Aide juridique. Malheureusement, les seuils de revenu donnant droit à ce programme sont tellement bas que souvent les travailleurs n'y ont pas accès.

C'est pourquoi la CSN, avec l'aide du Barreau du Québec, a mis sur pied un régime d'assurances couvrant les frais juridiques à l'intention de ses syndicats affiliés et leurs membres. C'est la SSQ Générale qui a été retenue pour administrer ce programme, appelé Accès-Justice.

LES SERVICES

Cette assurance frais juridiques couvre tous les domaines du droit, à l'exception du droit criminel et du droit du travail (déjà couvert par les services de la CSN). Peuvent en bénéficier les membres du syndicat, leur conjoint-e et personnes à charge, sauf si les procédures opposent un membre de la famille à un autre, par exemple dans un divorce. C'est le syndicat qui, en assemblée

générale, contracte l'assurance au nom de ses membres. En plus de couvrir les frais de représentation, elle donne droit à un nombre illimité de consultations téléphoniques avec l'avocat de son choix, auquel la personne n'a qu'à faire savoir qu'elle est couverte par le régime de la CSN. La SSQ remboursera directement l'avocat, jusqu'à

un montant maximum de 5000 \$ par année.

LES COÛTS

Accès-Justice coûte 60 \$ par année par personne assurée (taxes incluses). Aucun autre régime n'offre autant pour si peu. La cotisation ne peut cependant être prise à même la cotisation syndicale. Il s'agit d'utiliser, si elle existe dans

vos conventions collectives, la clause obligeant l'employeur à prélever les montants déterminés par le syndicat à chaque paie et de les faire parvenir au syndicat ou à l'assureur.

POUR RENSEIGNEMENTS

Montréal: 514-393-3632; Québec: 418-683-0554; Sorel-Tracy: 514-742-2939; ailleurs: 1-800-463-2343. J.-P. P.

RÉFORME DE L'AIDE SOCIALE Non à l'obligation, NON AUX PÉNALITÉS

La réforme mise de l'avant par la ministre Louise Harel dans le Livre vert sur la sécurité du revenu constitue un pas dans la bonne direction. Cependant, compte tenu de la situation du chômage ainsi que du peu de ressources disponibles pour les personnes intéressées à s'engager dans une démarche d'insertion, la CSN, la FTQ et la CEQ se sont opposées, en Commission parlementaire, à l'introduction d'une notion d'obligation dans le cadre des parcours de formation et d'insertion, ainsi qu'aux pénalités qui s'y rattachent.

Pour la vice-présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, la réforme proposée contient certes plusieurs éléments



Claudette Carbonneau

positifs (entre autres, le décloisonnement des politiques de main-d'œuvre destinées aux prestataires de la sécurité du revenu et le droit des personnes de choisir les mesures les plus appropriées dans le cadre d'un parcours individualisé de formation et d'insertion),

«mais les contraintes sévères du cadre budgétaire et le taux de chômage actuel pourraient empêcher cette réforme d'atteindre ses objectifs. La réalisation de la réforme proposée, tout comme la lutte contre l'exclusion, ne pourra être gagnée sans la mise en oeuvre d'une politique dynamique en matière de développement de l'emploi.»

H.J.

Colloque NOUVELLES PRATIQUES SOCIALES

Dans le coin gauche, les services de santé assumés par l'État; dans le coin droit, les organismes communautaires; entre les deux, le néo-libéralisme sauvage, la réforme Rochon, la «mondialisation de l'économie» — et autres sophismes pour maquiller l'appauvrissement des plus pauvres pendant que les plus riches s'enrichissent —, l'État qui laisse tomber ses responsabilités, etc.

Pour les uns, le recours aux organismes communautaires pour fournir les services jusque-là dévolus au secteur public s'inscrit carrément dans une stratégie de récupération de ces groupes communautaires par l'État, à son profit; c'est une forme de privatisation des services publics, pour se déculpabiliser

de leur détérioration et du *cheap labor* qu'elle entraîne. Pour les autres, ce recours représente une voie possible de renouvellement des pratiques sociales, notamment comme instrument de démocratisation de l'organisation du travail et des services à la population.

C'est de tout cela que vous invite à discuter la revue *Nouvelles pratiques sociales*, le jeudi 13 mars de 9h à 16h, au Pavillon Judith-Jasmin de l'UQAM, salle Marie-Gérin-Lajoie. Coût: 10 \$ (étudiants), 15 \$ (membres d'organismes communautaires), 30 \$ (autres). S'inscrire avant le 7 mars: 514-987-3000 (poste 4721); fax: 987-4494.

J.-P. P.

TRAVAILLER AUTREMENT, VIVRE MIEUX

Possibles pour le XXI^e siècle

Pour son troisième Colloque Marcel-Rioux, ainsi nommé pour souligner

l'apport de ce sociologue à la recherche et aux travaux sociologiques, la revue *Possibles* et le Département de sociologie de l'Université de Montréal organisent le vendredi 14 mars une rencontre sous le thème: *Travailler autrement. Vivre mieux. Possibles pour le XXI^e siècle.*

Plusieurs sujets y seront abordés, tant par des spécialistes comme Marie-Nicole L'Heureux, sur le partage du travail, ou encore François Aubry sur l'économie solidaire, que par des acteurs com-

me Yves Veillette, président du Syndicat des employés du Casino de Montréal (FEESP-CSN), qui fera part de son expérience relativement à la revendication de la réduction du temps de travail.

Le Colloque se tient à la Maison de la culture de la Côte-des-Neiges, 5290, chemin de la Côte-des-Neiges. Pour s'inscrire, communiquer avec la revue *Possibles*, C.P. 114, Côte-des-Neiges, Montréal H3S 2S4. Téléphone: 514-529-1316.

M.R.

UN GROS MERCI!

On le sait, le lock-out au Pavillon Saint-Joseph, l'infirmerie des Soeurs de Sainte-Croix située à Ville Saint-Laurent, a pris fin le 6 février, neuf mois après son déclenchement. Les 210 syndiquées de l'endroit tiennent aujourd'hui à exprimer leur reconnaissance à toutes les composantes du mouvement qui leur ont manifesté leur solidarité tout au long du conflit. «*Ces longs mois nous ont permis de découvrir des personnes disponibles et dévouées dans toutes les instances du mouvement. Ils nous ont aussi permis de prendre conscience de toute l'importance de participer aux campagnes de solidarité pour aider les syndicats en conflit*», nous écrit le syndicat. J.-P. P.

La CSN sur Internet:
<http://www.accent.net/csn>

STCUM: RÉGLÉ!

Le président du Syndicat de l'entretien de la STCUM (FEESP-CSN), Gaétan Châteauneuf, n'était pas peu fier d'annoncer le règlement de la convention collective qui régira les conditions de travail des 1500 membres de ce syndicat habitué à mener de dures luttes.

C'est en effet dans une proportion de 80% que les quelque 1200 travailleurs présents ont entériné l'entente de principe intervenue quelques minutes seulement avant l'assemblée. Des hausses de salaire de 1, 2 et 3% seront versées chaque année. Des améliorations importantes au régime de retraite ont aussi été enregistrées.

M.R.



UN COUP DE COEUR POUR RADIO-CANADA

Une coalition de syndicats présents à Radio-Canada a lancé une campagne massive d'appui à la radio et à la télévision publiques afin de rappeler au gouvernement libéral que «*tout pays qui se respecte a droit à une télévision et une radio publiques de qualité. Pour cela, il faut assurer un financement stable à Radio-Canada*».

C'est le texte qui apparaît sur une carte postale destinée au premier ministre Jean Chrétien. Imprimée à 100 000 exemplaires, elle est distribuée par la coalition intersyndicale.

Le Syndicat des communications de Radio-Canada (FNC-CSN), qui regroupe plus de 1400 membres, représente le plus grand nombre d'employés à l'intérieur de cette coalition.

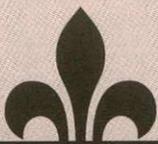
Ce syndicat vient d'entreprendre les négociations en vue du renouvellement de la convention collective, les syndicats du réseau anglais ayant ratifié leur convention collective il y a quelques mois déjà.

Devant les coupures draconiennes imposées à Radio-Canada, on comprendra que l'essentiel des revendications porte sur la protection des emplois. La moitié des membres du syndicat sont des employés auxiliaires, temporaires ou surnuméraires.

M.R.

UNE ÉMISSION À NE PAS MANQUER

L'équipe de l'émission *Simplement la vie*, de Radio-Canada, nous annonce pour le 1^{er} mars à 17h30 un émouvant reportage d'une demi-heure sur la fermeture de l'abattoir La Poulette grise, à La Malbaie. Survenue le 31 janvier, cette fermeture a mis à la rue 150 personnes.



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

DU 16 AU 23 MARS, C'EST LA FRANCOFÊTE

L'année 1997 se dessine de plus en plus comme l'année du français. Elle sera marquée, du 16 au 23 mars, par la *Francofête*, au cours de laquelle se tiendront des activités multiples et fort variées qui ont pour objectif la promotion de la qualité du français et de l'espace francophone auquel le Québec appartient.

La *Francofête* est née de la fusion de la semaine du français, qui existe depuis 10 ans, et de la semaine de la francophonie, qui existe depuis cinq ans.

Tous les syndicats affiliés à la CSN auront reçu la semaine dernière une affiche et un dépliant de la *Francofête*. Nous vous invitons à vous en servir et à profiter de cette semaine pour organiser, dans votre milieu de travail, des activités sur le thème de la langue française.

Plusieurs syndicats ont déjà démontré que les milieux de travail se prêtent bien à des activités de promotion du français durant cette semaine de festivités. Les possibilités sont multiples : jeux et concours, expositions, spectacles, activités de perfectionnement en français, lançements de lexiques, conférences, projections de documents audiovisuels...

On peut obtenir de l'assistance pour mettre sur pied une activité de promotion du français en faisant appel au bureau de l'Office de la langue française de sa région ou en contactant le service de l'information de la CSN (514-598-2188).

Une émission spéciale sera présentée le dimanche 23 mars à l'antenne de Télé-Québec, clôturant les activités de la *Francofête*. On y dévoilera les lauréats des *Mérites du français au travail*, dont le Mérite décerné à un syndicat pour son action en faveur de la promotion du français dans son milieu de travail.

L'an dernier, le Syndicat des employés cols bleus de Celanese de Drummondville (FC-CSN) a reçu le premier prix dans la catégorie Syndicats et associations de tavailleuses et travailleurs. Au cours des années précédentes, la CSN-Construction et le Syndicat des travailleuses et travailleurs des Autobus La Diligence (FEESP-CSN) ont mérité le même honneur.

On pourra connaître le programme détaillé de la *Francofête* en lisant le cahier spécial consacré au français et à la francophonie qui sera distribué avec les quotidiens du samedi 15 mars.

Pour obtenir des exemplaires du dépliant ou de l'affiche de la *Francofête* 1997, on peut transmettre une demande par télécopie à l'Office de la langue française (514-873-3488).

Claude Saint-Georges

B i e N v E n u e

RIO

Vous fréquentez les salons? Non, bien sûr, pas ces salons feutrés peuplés de beaux-esprits qui ergotent sur le sexe des anges et autres concepts fumeux... Nous parlons de ces salons-foires où s'étale sans vergogne tout le clinquant de notre société de consommation, comme le Salon nautique, le Salon de l'auto, le Salon de l'habitation, etc. Si oui, vous aurez sans doute remarqué qu'il y a là des travailleurs et des travailleuses qui s'occupent de la billetterie et du vestiaire. Ils sont une cinquantaine, tous occasionnels évidemment, donc tous soumis à l'insécurité propre à ce type d'emploi, et aux conditions de travail minimales qui vont avec. Ils viennent de joindre les rangs du Syndicat des travailleuses de la RIO, qui regroupe déjà les caissières et les guides de la tour olympique et de la boutique de souvenirs. Ce syndicat est affilié à la FEESP-CSN.

MÉTRO SAINTE-CLAIRE

Les 49 travailleurs du Marché Métro Sainte-Claire, dans le comté de Bellechasse, ont déposé une requête en accréditation auprès du ministère du Travail pour faire reconnaître officiellement leur syndicat CSN. Celui-ci sera affilié à la Fédération du commerce de la centrale.

DOMAINE BELLES GÉNÉRATIONS

Il s'agit d'une conciergerie pour personnes âgées

autonomes, située à Chicoutimi, où travaillent quatorze personnes. Elles ont demandé, par voie de requête en accréditation, à être représentées par le Syndicat des travailleuses et travailleurs d'hébergement privé de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lequel regroupe déjà les employés de deux autres établissements du même genre. Avec cet ajout, celui-ci comptera désormais 42 membres.

J.-P. P.

MAURICIE: CINQ POUR UN

Fin janvier, une trentaine d'employés de cinq municipalités de la Mauricie, membres d'autant de syndicats, ont décidé de s'unir au sein d'un seul et même syndicat. Le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) a en effet déposé auprès du ministère du Travail des requêtes en accréditation pour regrouper les employés de Saint-Tite, Sainte-Thècle, Saint-Sévère, Saint-Adelphe et Saint-Barnabé. Ceux de Saint-Barnabé étaient jusque-là membres d'un syndicat indépendant. Ceux de Saint-Tite ont quitté le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ). Les cinq groupes ont décidé de former un seul et même syndicat afin de ne pas être à la merci de conseils municipaux souvent sensibles à l'humeur électorale.... M.C.

PROJET DE LOI 79

LA PROPOSITION CSN EN DISCUSSION

La comparaison de la CSN devant la commission parlementaire étudiant le projet de loi 79 sur la déjudiciarisation à la CSST n'aura décidément pas été sans effet. Le ministre du Travail Matthias Rioux a demandé à rencontrer le vice-président Marc Laviolette pour en savoir plus long sur la proposition de la CSN concernant les soins de santé et la réadaptation des accidentés du travail.

Cette rencontre a eu lieu le 5 février. Le ministre s'est dit heureux d'avoir tenu cette commission qui lui a permis de voir l'éventail des points de vue sur le sujet. Marc Laviolette lui

a ensuite longuement parlé de l'expérience du Dr Patrick Loisel, un chirurgien orthopédiste qui a réalisé dans la région de Sherbrooke, grâce à une subvention de l'IRSST, une expérience-terrain sur les maladies du système musculo-squelettique. Ce chercheur a démontré qu'avec une prise en charge médicale multi-disciplinaire, on pouvait diviser par quatre le nombre de cas d'accidentés absents du travail durant plus d'un an. La CSN préconise cette approche, qui améliore le traitement au lieu de renforcer le contrôle médical générateur de judiciarisation.

L.L.

CONSTRUCTION

LES TRAVAILLEURS EN ONT PLEIN LE CASQUE!

La CSN-Construction décidera à son prochain bureau fédéral des moyens à prendre pour faire balancer le rapport de forces du côté des travailleurs avant la reprise des activités, au printemps.

PERTE DE 700 000 \$ PAR SEMAINE

Voilà plus de deux ans qu'un nouveau régime de relations de travail a été instauré dans la construction et les négociations menées depuis entre les représentants des employeurs et la Coalition syndicale FTQ-International sont toujours dans l'impasse, même si les parties avaient annoncé en juillet dernier la conclusion d'ententes dans trois secteurs: la construction commerciale, l'industrielle et les travaux de génie et de voirie. Les patrons remettent en question les mandats de leurs négociateurs et dans le résidentiel, l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec s'oppose à toute modification aux conditions de travail. Les employeurs, on le sait, se frottent les mains depuis qu'ils ont soustrait les travailleurs à plusieurs conditions du décret par un lock-out bido, le 15 décembre 1995.

Pendant ce temps, les travailleurs sont privés de l'entente conclue sur les avantages sociaux, une augmentation des béné-

fices de 53 cents l'heure, soit un montant équivalant à quelque 700 000 \$ par semaine.

APPAUVRISSMENT

Les travailleurs en ont plein le casque de ne pas pouvoir faire respecter leurs droits, alors qu'ils s'appauvrissent de plus en plus. En 1995, le salaire annuel moyen était inférieur à 20 000 \$, et 37% des travailleurs actifs gagnaient moins de 10 000 \$.

TRAVAIL AU NOIR

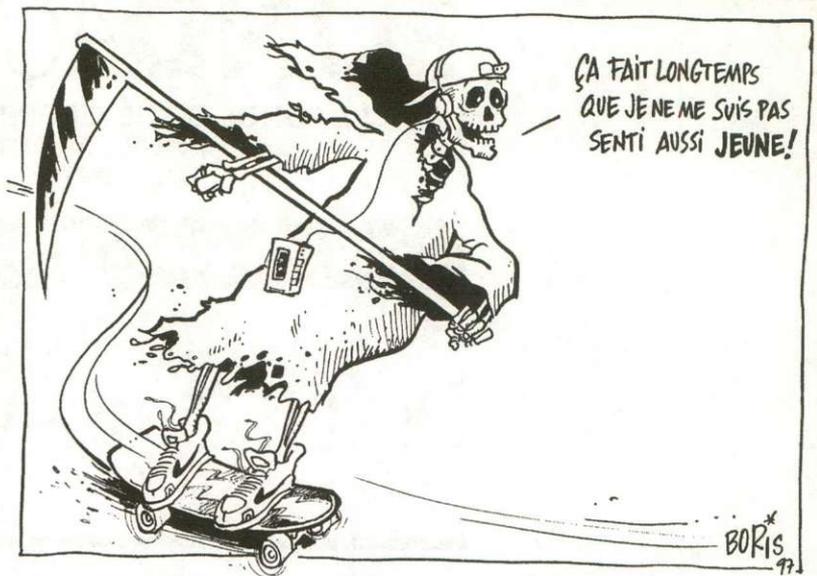
Le gouvernement et la Commission de la construction du Québec viennent d'annoncer un plan de lutte au travail au noir dans la construction. Olivier Lemieux, président



Olivier Lemieux

de la CSN-Construction, estime que c'est un petit pas dans la bonne direction: «*Enfin, on donne suite à ce que nous réclamons depuis 1984. Cependant, les mesures annoncées ne vont pas assez loin. Le Trésor ne va récupérer que 20 à 25 millions \$ sur plus de 400 millions \$ de revenus fiscaux que la construction au noir fait perdre à l'État québécois.*»

Luc L.

EMPLOI ET FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS
IMPORTANTE TOURNÉE DE L'EXÉCUTIF

Avec la préparation du budget, c'est maintenant que s'engage la vraie bataille pour relancer l'emploi et assurer le financement adéquat des services publics.

Du 17 février au 25 mars, le Comité exécutif de la CSN, accompagné d'officiers des fédérations, ira dans toutes les régions pour débattre avec l'ensemble des membres des choix à faire pour préserver les emplois et les services publics. La Conférence de mars et le Sommet d'octobre ont cerné les questions devant mobiliser l'ensemble des composantes de la société pour relancer le Québec au cours des quatre prochaines années. Des décisions et des engagements déterminants pour l'avenir de la société québécoise ont été pris. L'objectif de ramener le déficit à zéro, en particulier, suscite beaucoup de questions. Pour la CSN, l'assainissement des finances publiques est un chemin obligé pour préserver et développer les

principaux dispositifs sociaux que sont les services sociaux et de santé, l'éducation et la sécurité sociale. Toutefois, elle n'hésitera pas à se dissocier de cet objectif si la stratégie du gouvernement pour assainir les finances publiques repose sur des coupures budgétaires qui auront pour effet de renier les engagements du Sommet sur l'emploi et de couper dans les services à la population.

La tournée des ré-

gions est donc le point de départ d'une offensive politique pour forcer le gouvernement du PQ à cesser de ne s'attaquer qu'à la colonne des dépenses de l'État pour agir aussi sur celle des revenus. Les membres sont invités à participer en grand nombre à ces assemblées publiques afin de débattre et d'échanger avec les dirigeants de la CSN sur les questions qui les préoccupent.

T.J.

Soyons-y!

Voici, par région, les dates de ces assemblées. Votre conseil central vous informera de l'endroit exact où elles se tiennent.

Lanaudière: 17 février

Montérégie: 18 février

Laurentides: 19 février

Montréal: 20 février

Bas-Saint-Laurent: 22 février

Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine: 22 février

Nord-Est: 23 février

Coeur du Québec: 24 février

Saguenay-Lac-Saint-Jean: 25 février

Abitibi-Témiscamingue-Ungava: 2 mars

Outaouais: 10 mars

Québec-Chaudière-Appalaches: 11 mars

Estrie: 25 mars

FAITES LIRE

nouvelles csn

FONDACTION

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT
POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

1 800 253-6665 • (514) 525-5505

Le fonds qui grandit

Un rendement de
10,86% en 1996

**Pas mal, après seulement
un an d'existence!**

Hâtez-vous, il ne vous reste que quelques jours avant le 1^{er} mars pour adhérer à Fondation et profiter des avantages qu'il offre pour l'année fiscale 1996.

Le meilleur avantage fiscal

Des crédits d'impôt au Québec et au fédéral totalisant 30% pour une souscription maximale de 3500 \$, en plus des déductions à titre de REÉR.

Vos économies d'impôt peuvent atteindre de 64 à 83% selon votre taux d'imposition, en retour d'un geste de solidarité sociale que vous posez en participant à la lutte au chômage.

PLUS

Pour ma retraite
Pour l'emploi

PLUS qu'un REÉR...PLUS qu'un fonds mutuel...PLUS d'avantages fiscaux... PLUS pour l'investissement au Québec... PLUS pour l'implication des travailleurs...PLUS pour la coopération...PLUS pour l'environnement...PLUS pour le développement durable...PLUS pour la diversification...

• Service téléphonique • Service au comptoir

Fondation
de 9 h 00 à 21 h 00 du lundi au vendredi
de 9 h 00 à 17 h 00 les samedis 15, 22 février et 1^{er} mars
2100, rue de Maisonneuve est (angle de Lorimier), Montréal